Nations Unies A/55/641–S/2000/1114

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
22 novembre 2000
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-cinquième session
Point 164 de l'ordre du jour
Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Conseil de sécurité
Cinquante-cinquième année

Lettre datée du 22 novembre 2000, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

Aux environs de 17 h 20, heure locale, en pleine heure de pointe, une voiture piégée a explosé près d'un autobus dans une rue du centre de Hadera. Très puissante, l'explosion a déchiqueté l'autobus et causé des dommages importants à nombre de magasins voisins. Elle a fait deux morts et plus de 41 blessés parmi la population civile israélienne. Dernier en date d'une série d'attaques à la bombe menées contre des citoyens israéliens, cet attentat s'est produit deux jours seulement après l'attaque contre un car de ramassage scolaire israélien dans laquelle deux personnes ont trouvé la mort et plusieurs enfants jeunes ont été grièvement blessés.

Le Gouvernement israélien considère que l'Autorité palestinienne est pleinement responsable de ces attaques. Les dirigeants palestiniens, qui incitent leur peuple à la violence depuis des semaines et ont élargi des dizaines de prisonniers condamnés pour actes de terrorisme, ont donné clairement aux éléments extrémistes, par le geste et par la parole, le signal de se livrer à des attaques violentes et meurtrières contre des Israéliens. Malgré des avertissements répétés, l'Autorité palestinienne s'est refusée à prendre les mesures voulues pour éviter de tels incidents.

La communauté internationale doit faire pression sur le Président Arafat et lui demander instamment de réfréner les éléments terroristes qui opèrent dans les zones placées sous son contrôle, de reprendre la coopération avec Israël dans le domaine de la sécurité et de mettre fin immédiatement aux actes de violence. La récente recrudescence du terrorisme palestinien compromet gravement les chances d'un retour à des négociations pacifiques.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 164 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Yehuda **Lancry**

00-75964 (F) 221100 221100